

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 26 (1897)

Heft: 11

Rubrik: Les écoles suédoises

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S'agit-il, par exemple, d'une leçon de lecture au syllabaire, j'emploierai tour à tour le tableau noir, l'épellation, l'écriture, les caractères mobiles etc.

Dans les mathématiques, j'aurai recours, après l'exposé théorique, à divers exercices d'application, aux problèmes les mieux choisis en vue d'intéresser les élèves.

3. Une troisième condition, c'est l'émotion. Si nous enseignons de manière à émouvoir l'élève, à lui plaire, à lui causer de la surprise, à exciter de l'indignation, ou de l'admiration, etc. soit par la forme dramatique, par le ton persuasif que nous donnons à nos récits, soit par des contrastes inattendus, par des surprises, les élèves se souviendront sans peine de nos explications. C'est une raison pour laquelle il ne faut pas laisser voir d'avance aux élèves les tableaux, les images, les choses qui doivent servir à notre enseignement. Ce que l'on a constamment sous les yeux ne saurait éveiller en nous le moindre intérêt. En tout il faut ménager l'intérêt et éveiller l'attention par la nouveauté de la matière ou des procédés employés. Ce qui est nouveau plaît toujours.

4. Enfin il nous reste à exposer une quatrième condition qui n'est pas la moins importante, c'est la répétition. On ne sait bien une chose, qu'autant qu'on l'a oubliée plus d'une fois. Si l'on veut donc rendre inoubliable le souvenir d'un texte ou de diverses connaissances, il faut y revenir à plusieurs reprises. Si la leçon n'a pas pour objet quelque chef-d'œuvre littéraire, il vaut mieux, dans les répétitions, présenter les matières sous une forme nouvelle. En histoire, on groupera les événements par période ou par canton, ou l'on comparera deux époques ou deux personnages ou deux événements, etc.

Pour la géographie les répétitions emprunteront à un voyage réel ou imaginaire une forme nouvelle et attrayante, voyage le long d'un fleuve, d'une ligne de chemin de fer ou comparaison entre deux rivières, deux contrées, etc.

Lorsqu'on aborde un chapitre nouveau, il est sage de récapituler ce que l'on a vu dans la dernière leçon comme aussi de résumer et de condenser en quelques mots toutes les matières à la fin de chaque leçon et d'écrire si possible, ce résumé au tableau noir.

(A suivre.)

R. H.



LES ÉCOLES SUÉDOISES

On sait que la Suède occupe le premier rang en Europe dans l'instruction populaire, tandis que la statistique n'assigne à la Suisse que le huitième rang.

Il ne sera dès lors pas sans intérêt de faire, dans ce pays une incursion, à la suite de M. E. rédacteur de la *Gazette de Lausanne*.

Si le caractère confessionnel donné aux écoles suédoises devait nous servir d'exemple, nous hésiterions cependant à accorder aux autorités locales la compétence dont elles jouissent en Suède. Il est évident que les populations rurales de notre pays comprennent moins bien l'importance de l'instruction.

Mais laissons parler notre guide.

Voyons d'abord l'organisation générale.

« L'instruction primaire relève du ministère des cultes. En affreux conservateurs qu'ils restent, les Suédois ne sont pas encore parvenus, comme nous, à se hausser jusqu'à l'idéal de l'école laïque. Non seulement on enseigne aux enfants l'histoire biblique, le catéchisme de Luther et le chant des psaumes du roi David, mais chaque matinée on commence la classe par la prière. C'est très vieux jeu, mais que voulez-vous? En Suède, on part encore de l'idée que l'école doit s'intéresser au cœur et à l'âme de l'enfant autant qu'à son intelligence. »

« Chaque paroisse ecclésiastique constitue un district scolaire. Les grandes villes ont une organisation territoriale un peu différente. Dans chaque district, il y a une commission scolaire, présidée de droit par le pasteur et — notez ceci — élue par l'assemblée de la paroisse. Les femmes — notez ceci encore — prennent part au vote et sont éligibles dans la commission. A noter aussi que c'est l'assemblée de la paroisse qui nomme le régent, sur une triple présentation faite par la commission scolaire, laquelle examine les candidats et leurs titres. Pour être éligible, dit la loi, le régent doit produire des certificats établissant sa piété, sa bonne conduite et, pour le caractère, son sérieux, sa douceur et la longanimité nécessaire à celui qui veut instruire la jeunesse. Il doit, en outre, avoir vingt et un ans et un diplôme attestant qu'il a suivi avec succès une école normale.

« Les commissions scolaires ont d'ailleurs des attributions beaucoup plus étendues que les nôtres. Elles dirigent vraiment l'école, dont elles sont directement responsables. Elles ont le droit de révoquer le régent qui ne remplit pas son devoir. Elles prononcent aussi sur l'entrée des élèves et leur sortie. L'âge légal de la fréquentation obligatoire s'étend de sept à quatorze ans révolus, mais la commission peut différer l'âge de l'entrée pour les enfants physiquement trop faibles ou intellectuellement retardés, tout comme aussi elle peut licencier avant quatorze ans l'élève qui en sait assez ou retenir celui qui n'a pas acquis, à quatorze ans, les connaissances voulues.

« Les commissions scolaires ont aussi la surveillance des écoles privées et de l'enseignement domestique. Elles peuvent faire

subir des examens de contrôle aux enfants qui ne suivent pas l'école publique.

« L'Etat exerce son contrôle supérieur par une trentaine d'inspecteurs scolaires, qui ne sont pas à proprement parler des fonctionnaires, mais des hommes qualifiés par leur expérience et leur savoir et désignés par le ministre, pour une période déterminée, ordinairement de cinq ans.

« L'école suédoise prend tous les enfants qui ne justifient pas d'un enseignement suffisant reçu dans des écoles privées ou au domicile des parents. La statistique de 1895 dit que 85,1 pour cent des enfants du royaume ont fréquenté l'école publique, tandis que, pour des raisons diverses ou inconnues, 2,8 pour cent n'ont pas reçu d'instruction. Le reste représente le contingent des écoles particulières.

« La loi est très stricte à l'égard des parents et des tuteurs. Ceux qui négligent leurs devoirs à l'égard des enfants commis à leurs soins sont cités d'abord devant le pasteur pour être tancés. Si cela ne suffit pas, l'avertissement est réitéré par le chapitre épiscopal. Après quoi, sur le rapport de la commission scolaire, les enfants négligés sont séparés de leurs parents et remis, aux frais de ces derniers, à des tiers capables de les élever.

« La loi prend un soin particulier des enfants nés de parents incapables de les nourrir et de les vêtir. La nourriture et le vêtement incombent alors à la commune d'assistance.

« Comme la population est très dispersée dans la campagne suédoise et que, souvent, les enfants ne peuvent pas rentrer chez eux au milieu du jour, surtout en hiver, on les nourrit à l'école. On fait de même, en ville, pour les enfants pauvres. Mais les cuisines scolaires suédoises ne sont pas le fait de la bienfaisance privée; elles font partie de l'école et servent à l'enseignement. Ce sont les élèves-filles des classes supérieures qui préparent les aliments, sous la surveillance d'une cuisinière ou de la maîtresse, et de cette façon elles apprennent en même temps l'art de la cuisine. Par cette combinaison, très pratique, on atteint donc un double but.

« L'Etat n'abandonne pas non plus à la charité privée le soin d'instruire les faibles d'esprit et les infirmes. Il a créé pour ces malheureux des écoles spéciales. Là où des établissements privés existent, il les subventionne largement.

« Il y a en Suède une école normale centrale (séminaire) qui forme des maîtres et des maîtresses destinés à enseigner dans les sept écoles créées par l'Etat à l'usage des sourds-muets. Les maîtres et maîtresses doivent être porteurs du brevet de régent primaire. Les élèves restent dans ces écoles huit années durant et n'en sortent que capables de gagner honnêtement leur vie. Il y a de plus, dans le royaume, trois écoles privées et subventionnées pour sourds-muets. Il existe aussi trois écoles pour sourds-muets adultes qui n'ont pas passé par les écoles

ordinaires. Comme celles-ci, de création récente d'ailleurs, sont maintenant obligatoires, les écoles pour adultes n'auront bientôt plus de raison d'être.

« L'Etat a créé cinq écoles publiques pour enfants aveugles ; ce sont des internats. Deux de ces établissements sont des écoles préparatoires où les enfants restent quatre ans. Ils passent ensuite dans l'école du second degré où on leur apprend un métier ; cet établissement sert aussi à former le personnel enseignant. La quatrième école, essentiellement professionnelle, est destinée aux adultes frappés de cécité par accident. Enfin, une cinquième école reçoit les sourds-muets aveugles.

« Pour les enfants faibles d'esprit, il existe vingt écoles, réparties sur le territoire ; elles sont entretenues ou subventionnées par l'Etat. Les élèves de ces établissements sont ensuite recueillis dans des maisons ou colonies de travail, où on les occupe au mieux et où on leur procure un foyer et une vie de famille. Enfin, sept écoles ou asiles reçoivent les enfants incapables de s'assimiler aucune instruction ; elles avaient, en 1895, cent trente-un pensionnaires. Le personnel enseignant de ces divers établissements est formé dans une école normale, spéciale, créée par la bienfaisance publique, mais subventionnée par l'Etat.

« La Suède a donc réalisé au plus près des possibilités humaines l'instruction publique primaire gratuite pour tous. L'Etat ne croit pas avoir accompli tout son devoir lorsqu'il a reçu dans les écoles les enfants bien portants et intelligents. Il s'inquiète aussi des malingres, des chétifs, des infirmes, même de ceux auxquels toute capacité d'apprendre est refusée.

« Je connais des démocraties qui n'ont pas encore poussé à ce point le soin de l'instruction populaire. D'après la récente statistique de M. Conrad Auer ¹, il y a en Suisse, le pays de Pestalozzi, 6 à 7,000 enfants faibles d'esprit, exclus de l'école et de l'éducation desquels personne ne prend souci.

« L'école primaire suédoise lâche ses gamins à quatorze ans, plus tôt s'ils ont appris tout ce qu'elle entend qu'ils sachent, plus tard s'ils font l'école buissonnière et annoncent à l'examen de sortie.

« Mais l'école ne les abandonne pas pour si peu. Elle veut leur fournir le moyen de pousser plus loin leur instruction et de devenir des artisans et des ouvriers adroits.

Dans ce but, l'Etat suédois a créé ou subventionne des établissements ou des cours publics qui s'adressent à la jeunesse des deux sexes au moment où les élèves quittent l'école primaire proprement dite. L'Etat crée ou subventionne, parce qu'il est à remarquer que dans ce domaine de l'instruction les principales réformes et innovations ont été commencées et

¹. Schw. Paedagogische Zeitschrift. VI^e Jaargang, IV^e Heft 1896.

introduites par l'initiative privée. Au lieu de s'en montrer jaloux, l'Etat, au contraire, suit avec attention et sollicitude les initiateurs, il les consulte, il les encourage par des contributions financières et les imite quand il le juge utile, en généralisant à l'ensemble du pays les institutions créées par les particuliers en quelque lieu spécial.

Il faut distinguer dans l'instruction mise à la disposition de la jeunesse à sa sortie de l'école primaire, les catégories auxquelles elle s'adresse. Il serait parfaitement illogique, pensent les Suédois et je crois qu'ils n'ont par tort, d'enseigner les mêmes choses aux jeunes gens de la campagne et à ceux des villes. A ceux-ci, il faut une école professionnelle, qui fasse de bons ouvriers de métiers ; chez les jeunes paysans dont l'apprentissage se fait sans le secours de personne, sur le domaine paternel, il faut au contraire combattre la léthargie intellectuelle qui les menace dans leur isolement et dans le silence des bois et des champs.

De cette conception des choses, à mon sens très juste, sont sortis deux genres d'écoles : l'école populaire supérieure pour les campagnes et l'école technique pour les citadins.

L'école populaire supérieure s'adresse donc aux jeunes paysans des deux sexes. Elle vise non seulement à ne pas les laisser oublier ce qu'on leur a appris, mais à les développer, en leur enseignant, disent les textes officiels, ce qu'un Suédois doit savoir pour être un citoyen utile à son pays et un membre intelligent de la société humaine. L'enseignement doit avoir une base historique et patriotique.

Les cours se donnent de novembre à mai pour les jeunes hommes dès l'âge de dix-huit ans et de mai à août pour les jeunes filles dès l'âge de seize ans. Les cours sont facultatifs. Il n'y a pas d'examens. Pour enseigner dans l'école populaire supérieure, il faut avoir fait des études universitaires ou avoir suivi les cours soit de l'Institut agricole, soit de l'Ecole technique supérieure de Stockholm. Il y a, pour chacune de ces écoles, un directeur, un maître ordinaire et un ou deux maîtres spéciaux.

Le programme comprend l'histoire générale et nationale, la géographie, l'instruction civique, la langue suédoise, les éléments des sciences naturelles, l'hygiène, l'arithmétique et la géométrie, la comptabilité publique (communale) et privée, le dessin, l'arpentage, la calligraphie, le chant et la gymnastique. Le programme pour les jeunes filles remplace l'instruction civique et la géométrie par des travaux manuels : couture, tissage, etc.

Le maître donne la leçon, puis interroge. Il indique à ses élèves les livres et manuels et cherche le plus possible à les faire travailler par eux-mêmes. La soirée est consacrée à des conférences sur des sujets divers et auxquelles l'ensemble de la population, est admis, à des discussions entre maîtres et

élèves, à des délibérations simulées sur des questions d'administration communale, à des lectures ou au chant.

En général, les jeunes gens ne se font inscrire que pour un hiver, soit pour une série de cours ; un certain nombre cependant reviennent plusieurs années de suite.

Il y a vingt-sept de ces écoles, réparties sur l'ensemble du pays. La plupart ont été créées par l'initiative privée ; elles ont leur bâtiment à elles, une bibliothèque et les collections scientifiques nécessaires. Les communes, les sociétés agricoles et l'État font des subventions. Celle du royaume s'élevait, en 1896, à la somme totale de 92,000 francs. Les élèves paient un écolage qui varie suivant les écoles entre 10 et 80 francs ; il y a des bourses pour les élèves pauvres.

L'an dernier, les vingt-sept écoles populaires supérieures ont été fréquentées par douze cents élèves dont quatre cent cinquante jeunes filles. Il y a quinze ans que la première école fut fondée ; l'accroissement de leur nombre, les subventions qui leur viennent et la progression constante de l'effectif des élèves prouvent que ces institutions répondent à un besoin et satisfont les populations auxquelles elles s'adressent.

Le programme de l'école populaire supérieure est tout général, comme vous voyez. Outre cela, il y a en Suède deux écoles supérieures d'agriculture dont le cycle d'études comprend quatre années ; l'une est près d'Upsal, l'autre à Malmø ; ce sont des institutions de l'État. De plus, vingt-trois écoles d'agriculture subventionnées et dont les cours durent deux ans sont réparties dans les diverses provinces. L'enseignement qui s'y donne est à la fois théorique et pratique.

Les Suédois partent du principe qu'il faut laisser l'école au régent et à l'artisan, l'atelier. Il n'y a donc pas de cours professionnels, au sens strict du mot, à l'école primaire. On y pratique cependant les travaux manuels, non pas pour fabriquer des objets utiles et vendables, mais dans un but purement pédagogique, pour exercer l'œil, la main et la volonté, suivant une méthode scientifiquement raisonnée. C'est ce qu'on appelle là-bas les *Stoefd*, dont le créateur et l'organisateur est M. Naas, un éminent pédagogue qui a développé son système d'éducation dans de fort intéressants ouvrages. Il a été pour la pédagogie des travaux manuels un initiateur, comme ces autres Suédois, Per Henri Ling et Gabriel Branting, l'ont été pour la gymnastique.

L'école professionnelle prend le jeune homme ou la jeune fille à la sortie de l'école primaire. Je ne parle pas ici des écoles techniques supérieures, mais de celles qui s'adressent à la masse des jeunes ouvriers et ouvrières. Il y en a trente-deux. Toutes sont des écoles du soir. Elles ont été créées par l'initiative privée, mais elles sont subventionnées par les communes et par l'État qui leur a donné, l'an dernier, 63,000 francs.

Les écoles sont libres ; les garçons y entrent à quatorze ans,

les filles à treize. Il suffit pour cela d'avoir quitté l'école primaire avec l'examen réduit, dit du programme minimum dont j'ai parlé précédemment. L'élève paie trois francs par semestre ; il peut suivre tous les cours ou quelques-uns seulement.

Le programme porte pour les garçons : le dessin industriel et d'ornementation, le modelage, la sculpture sur bois, le travail des métaux, la mécanique, l'architecture, la comptabilité, l'arithmétique, l'algèbre, la langue suédoise, les sciences naturelles. Les programmes varient d'ailleurs, quant aux travaux d'application, suivant les besoins du milieu. Aux jeunes filles, on enseigne également le dessin, le lavis, le modelage, le travail du bois, la gainerie, le cartonnage, la couture, la broderie, la comptabilité, la langue, les sciences naturelles.

« L'école de Malmø, une des plus développées, est dirigée par un comité : le personnel enseignant comprend dix-huit maîtres et cinq maîtresses. Elle va du 1^{er} septembre au 15 mai et a neuf cents élèves. On y enseigne, dans trois sections, l'industrie du meuble, l'industrie du bâtiment et l'industrie des machines. La ville donne à l'école une subvention de 14,000 fr., l'Etat une subvention de 5,600 francs, les écolages rapportent entre 4 et 5,000 francs, le reste est payé par des dons de particuliers. L'école possède une fortune de près de cent mille francs.

« L'année dernière, les trente-deux écoles professionnelles populaires du royaume comptaient 5,400 élèves, dont 1,200 jeunes filles. »



Notices biographiques sur les pédagogues fribourgeois

P. GRÉGOIRE GIRARD

né à fribourg le 17 décembre 1765, mort le 6 mars 1850.

Le P. Girard, le pédagogue le plus éminent non seulement du canton de Fribourg, mais de la Suisse française, mérite d'être cité en premier rang. Mais comme il existe plusieurs vies imprimées de ce savant, nous nous bornons à renvoyer le lecteur aux travaux les plus récents :

1^o Le P. Nicolas Rædlé, Cordelier à Fribourg, a publié dans la *Revue de la Suisse catholique*, Fribourg, 1883, N^o 5 et suivants, sous le titre : Le Couvent des RR. PP. Cordeliers à Fribourg, une biographie du P. Girard, dont il a été fait un tirage à part.

Le P. Rædlé, contemporain et ami intime du P. Girard, était mieux placé que personne pour publier une *vraie* esquisse de